



**CONFEDERATION AFRICAINE DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES DE PÊCHE ARTISANALE**

**CONTRIBUTION A LA PREMIERE REUNION DE LANCEMENT DE LA
CONSULTATION FAO/NEPAD**

**Programme d'Appui pour la mise en œuvre de la
Stratégie de la FAO Pour les Pêches et l'Aquaculture
en Afrique**

Midrand, Afrique du Sud du 10 au 12 mai 2011

Présentée par Gaoussou GUEYE Secrétaire Général de la CAOPA

Email : caopa.peche@gmail.com – Tel : (00221) 77 632 66 65

I - Le contexte

La pêche à petite échelle constitue un filet de sécurité pour les populations pauvres et marginalisées et un moteur économique pour les pays africains. Au regard des objectifs du millénaire pour le développement, la pêche apparaît comme un secteur clé, procurant des revenus aux populations côtières impliquées dans la pêche, contribuant de façon importante à la sécurité alimentaire, générant des activités à valeur ajoutée et des rentrées de devises d'exportation.

Si ces ressources étaient exploitées de façon durable, les Africains devraient bénéficier de la demande accrue de produits de la pêche au niveau mondial, et de la concurrence pour ces ressources.

Sur un autre registre, les répercussions locales du changement climatique accentuent la dégradation de l'environnement; elles compliquent aussi encore plus la mise en place de politiques environnementales durables.

Le changement climatique modifie la répartition et la productivité des espèces marines et d'eau douce et affecte déjà les processus biologiques.

II- La problématique générale

De nombreux pays africains n'ont pas su bénéficier de l'exploitation des ressources de pêche, et ceux qui vivent dans les pays qui sont fortement tributaires de la pêche, souffrent des conséquences économiques, sociales et politiques négatives liées à la mal gouvernance, au manque de transparence et de participation des acteurs de la base dans l'élaboration des politiques et des règlements et dans l'élaboration et la gestion de projets dont ils sont censés être les bénéficiaires .

Par ailleurs, l'insuffisance et l'inefficacité de certaines mesures et actions prises pour atténuer les effets et impacts du changement climatique n'ont pas permis aux communautés de pêche surtout artisanale de s'adapter aux contraintes qui y sont liées augmentant ainsi leur risque d'exposition à la vulnérabilité, voire de pauvreté.¹

Au demeurant, la mal gouvernance aussi bien du point de vue de la gestion des ressources que des éco systèmes, ainsi que le manque de transparence en particulier qui gouverne

¹ Il est clair que les pêcheurs, les aquaculteurs et les habitants des zones côtières subiront de plein fouet les impacts du changement climatique sous la forme d'une plus grande vulnérabilité de leurs moyens d'existence, du fait d'une modification de la disponibilité et de la qualité du poisson destiné à l'alimentation et d'une aggravation des risques pour leur santé, leur sécurité et leurs habitations.

l'accès aux ressources et favorise leur surexploitation auxquels s'ajoutent les effets du changement climatique est un important élément qui entrave la durabilité du secteur, la sécurité alimentaire et réduit les opportunités économiques et sociales des communautés de pêche artisanale.

Dans ce contexte, la bonne gouvernance est la seule alternative viable pour gérer tous ces problèmes et atténuer leurs impacts négatifs sur la durabilité des pêches, la sécurité alimentaire et la pauvreté de beaucoup de communautés dont leurs moyens d'existence sont liés à la pêche.

III- Problèmes spécifiques : effets et impacts

Les effets d'une mauvaise gouvernance des pêches peuvent avoir des conséquences néfastes sur les aspects ci-après :

- **Durabilité**

Le libre accès qui caractérise la plupart des pêcheries africaines a entraîné la surcapacité et la surexploitation des ressources halieutiques déjà très prononcée pour certaines espèces, surtout démersales qui constituent la principale ressource d'exportation et source de devises pour les Etats côtiers.

Il s'y ajoute que les accords de pêche conclus avec les pays du nord principalement ceux de l'Union européenne qui ne respectent pas toujours les dispositions prévues par la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer et ne s'appuient pas toujours sur des données scientifiques fiables accentuent cette situation déjà préoccupante.²

- **Développement économique et social**

Du fait du manque de transparence, le secteur des pêches subit un manque à gagner important tant pour les économies nationales que les communautés vivant exclusivement de la pêche. Cela se traduit d'une part par la dissipation de la rente halieutique due à une exploitation intensive et irrationnelle des ressources disponibles mais également le transfert des ressources financières issues de cette exploitation dans les pays du nord.³

- **Sécurité alimentaire**

² Ces navires de pêche qui consomment une quantité importante de carburant fossile augmentent considérablement les émissions de carbone et la pollution du milieu marin qui affectent la santé des écosystèmes côtiers qui fournissent des aliments, des habitats et des aires d'alevinage pour les poissons.

³ Cette situation est favorisée par les pratiques illégales en cours dans le milieu. Il est clairement établi que le secteur des pêches est fortement marqué par des pratiques de corruption.

Corrélativement à ce qui précède, La conséquence logique de la mal gouvernance entraîne la surcapacité et la surexploitation qui réduisent considérablement les volumes de capture et la disponibilité de produits halieutiques pour l'alimentation humaine et le renchérissement de leur prix.

- **La pauvreté**

Pour les mêmes causes, les revenus des producteurs des communautés de pêche artisanale s'amenuisent les mettant dans une situation de précarité et de vulnérabilité. Cette situation qui est accentuée par le peu d'accessibilité aux services sociaux de base, les exposent inéluctablement aux effets des chocs exogènes.

- **Le changement climatique**

Les émissions de gaz à effet de serre contribuent grandement au réchauffement de l'eau des mers et à l'acidification des océans entraînant des conséquences néfastes pour les populations vivants sur les côtes et les zones insulaires. Celles –ci son relatives notamment :

- A la perte de biodiversité et de productivité des mers ;
- A la récurrence des catastrophes naturelles telles que les tempêtes, ouragans, tsunami.⁴

⁴ Ces effets néfastes aussi bien pour l'environnement que les populations accentuent la vulnérabilité de ces dernières qui n'ont pas toujours les capacités et moyens pour faire face à l'ampleur des dégâts causés par ces perturbations atmosphériques.

IV- Mesures à prendre

- **Par les gouvernements des Etats africains**

Les gouvernements des pays d'Afrique et leurs partenaires devraient collaborer pour promouvoir la mise en œuvre des engagements internationaux au niveau des législations nationales des pays de la région, en particulier les plans d'action dérivés du Code de Conduite pour une Pêche responsable de la FAO (Plan d'action pour la gestion de la capacité de pêche, plan d'action pour lutter contre la pêche INN, etc.), ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des lignes directrices volontaires pour sécuriser l'avenir de la pêche artisanale, processus décidé lors du COFI 2011 de la FAO .

En l'occurrence, les Etats devraient prendre des dispositions pour que :

- l'accès aux ressources soit restreint aux opérateurs qui peuvent démontrer que leurs activités sont conformes à une série de critères de développement durable des pêcheries;
- un accès prioritaire soit réservé aux flottes nationales, en particulier les flottes de pêche artisanale, ainsi que cela est prévu par le Code de Conduite de la FAO (art. 6.18);
- ce qui peut être pêché de façon durable par la pêche artisanale lui soit réservé, étant donné son importance en termes de création d'emplois directs et indirects, de contribution à la sécurité alimentaire nationale et régionale, de contribution aux recettes d'exportations",
- Les accords de pêche soient négociés, conclus ou renouvelés sur base des meilleures données scientifiques disponibles, tout en respectant le principe de précaution.
- Dans les choix qui seront faits pour l'exploitation des ressources, qu'une priorité soit donnée à l'exploitation des ressources pour la consommation humaine plutôt que pour la production de farine/d'huile de poissons destinées aux élevages industriels
- En direction des organisations professionnelles, définir un modèle de partenariat permettant la promulgation de législations et politiques structurantes qui encouragent la participation effective des acteurs locaux dans la cogestion des pêcheries.

S'agissant du changement climatique :

- Engager activement les institutions (décideurs principaux) dans une stratégie intégrée de planification côtière⁵

- ⁵ comprenant :

● **Par les Institutions internationales, régionales et nationales**

La façon dont les flottes de pêche étrangères exploitent les ressources des pays africains est injuste, inéquitable et, par conséquent, ne bénéficie que très peu aux Etats côtiers qui sont propriétaires de ces ressources naturelles. A cet égard :

- Les Etats signataires d'accords de pêche doivent renforcer leurs actions en vue d'établir un réel partenariat et fournir les ressources nécessaires pour aider les parties contractantes à développer des systèmes de gestion des ressources plus efficaces au niveau national, afin de prévenir la surexploitation ;
- Des mesures et actions structurantes doivent être entreprises pour relever les défis auxquels doit faire face le secteur des pêches en Afrique, comme le manque d'infrastructures requises pour promouvoir les activités de valeur ajoutée, ainsi que la nécessité de donner la priorité aux pêcheries artisanales en matière d'accès, ainsi que cela est stipulé dans le Code de Conduite pour une Pêche responsable (article 6.18).
 - le commerce international du poisson doit être juste et équitable pour que le secteur se développe de façon durable et utilise de façon responsable les ressources aquatiques.
 - Il est nécessaire que les états qui travaillent avec l'Afrique, et qui souhaitent introduire des changements dans les normes légales ou réglementaires affectant le commerce du poisson, donnent suffisamment d'information et avertissent dans un délai raisonnable, afin de permettre aux producteurs affectés par ces mesures, de s'ajuster et d'introduire les changements nécessaires pour se mettre aux normes.
 - En matière de participation et d'information, il est proposé qu' "un mécanisme permanent de participation soit mis en place pour assurer l'information et la participation des professionnels de la pêche artisanale dans tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de pêche.

● **Par les organisations professionnelles de pêche artisanale.**

Les organisations de pêche artisanale insistent sur le fait 'qu'il est indispensable de délier dans le cadre de la bonne gouvernance et des accords de partenariats les aspects liés à la promotion de la pêche durable.

-
- la réduction des impacts et l'adaptation aux changements climatiques soutenue par un cadre légal adéquat et institutionnel pour sa mise en œuvre, notamment pour la conduite d'études d'impacts environnementaux préalables à la mise en œuvre de tout projet dans le secteur de la pêche ;
 - mettre en place un dispositif de veille et d'alerte pour prévenir les risques de catastrophes naturelles ;
 - créer un système d'information météorologique destiné aux pêcheurs artisanaux pour la prévention des risques de sinistres en mer découlant des perturbations météorologiques.

Dans ce cadre le rôle des organisations professionnelles de pêche artisanale devrait être renforcé dans les aspects relatifs notamment à:

- L'instauration d'un processus délibératif approprié permettant la confrontation des intérêts et valeurs en présence pour prendre des décisions plus cohérentes et légitimes.
 - La définition de conditions et voies opportunes permettant l'intégration et l'identification formelles des acteurs en vue de :
 - Structurer la participation des acteurs afin de garantir la production d'un objectif commun ;
 - La mise en place d'un système d'information adéquat permettant :
 - La mise à disposition de l'information
 - La facilitation de la participation
 - L'appui au partage de l'information.
 - Le renforcement des capacités des acteurs par l'éducation et de la sensibilisation et la formation en vue de leur permettre :
 - d'être des partenaires crédibles avec les Etats et les institutions dans la définition et la mise en œuvre des politiques et programmes ;
 - La participation effective et efficace dans la cogestion des pêcheries et aires aménagées ;
 - En ce qui concerne le changement climatique, de permettre aux communautés locales de la pêche artisanale:
 - d'être au courant des risques et des impacts du changement climatique que leur environnement risque de subir et comment s'y adapter ;
 - de participer efficacement à la mise en œuvre avec les institutions compétentes, des mesures d'atténuation des risques et d'adaptation aux impacts négatifs.
-